

Voici pourquoi je fais cette affirmation: à mon sens, le rapport du comité ne représente pas vraiment le sentiment de la majorité de ses membres. Pourquoi parlé-je ainsi? Pour la simple raison que, lorsque nous discussions des questions de grande importance en séance publique, nous avons constaté qu'un très grand nombre de membres étaient en faveur de certaines mesures. Mais quand nous avons siégé à huis clos, le ministre nous a dit qu'il voulait que le comité ne dépassât pas une certaine limite. Puis, nous avons constaté que plusieurs de ces honorables députés ont fait volte-face pour se conformer au point de vue exprimé par le ministre.

M. GRAY: Je fais appel au Règlement, monsieur l'Orateur, je proteste contre l'imputation.

M. QUELCH: Peu m'importe.

M. GRAY: Tous les membres du comité, que nous ayons siégé à huis clos ou publiquement, ont eu toute latitude d'exprimer leur pensée. Ni le ministre ni aucun autre n'a tracé sa ligne de conduite à aucun membre du comité.

M. QUELCH: Quand l'honorable député affirme que le ministre n'a fait aucune déclaration, il dit une inexactitude. Lorsque nous discussions la question du délai...

M. GRAY: L'honorable député a eu toute latitude, comme moi-même et tous les autres membres du comité.

M. QUELCH: La question de règlement ne se pose pas.

M. L'ORATEUR: A l'ordre! L'honorable député d'Acadia a la parole.

M. QUELCH: L'affirmation que je faisais et à laquelle l'honorable député trouve apparemment à redire, c'est que pendant que nous discussions le projet de loi à huis clos, le ministre a dit qu'il ne pourrait accepter certains amendements, et l'amendement dont je veux surtout parler est celui qui a trait au délai. Je crois que nous avions une bonne occasion de proposer un amendement, jusqu'à ce que le ministre ait fait sa déclaration. Mais dès que le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) eût dit qu'il n'accepterait pas la proposition relative au délai, nous avons constaté la futilité de nos efforts, parce qu'il en imposait aux membres libéraux du comité.

Des VOIX: Non.

M. CRUICKSHANK: Dois-je comprendre que je me laissais imposer par qui que ce soit?

M. QUELCH: Je reconnais sans hésitation que l'honorable député a refusé, pour sa part, de se conformer à cette décision. Il a été de ceux qui ont refusé de souscrire à l'unanimité du rapport du comité. Malheureusement, il était seul parmi beaucoup d'autres. J'aurais aimé qu'un plus grand nombre de députés libéraux qui avaient pris la même attitude que l'honorable représentant de...

M. CRUICKSHANK: Fraser-Valley.

M. GRAY: J'invoque la question de privilège. Je ne tiens pas qu'on laisse entendre à l'extérieur qu'un honorable membre du comité, que ce soit l'honorable représentant de Fraser-Valley ou l'honorable préopinant, n'a pu s'exprimer librement. Le ministre n'a nullement cherché à imposer aux autres. Chaque membre du comité avait ses idées et les a exprimées, tout comme l'honorable préopinant.

M. QUELCH: Je n'affirme aucunement que chaque membre du comité n'avait pas le droit de dire ce qu'il pensait, soit à huis clos ou en séance publique, mais j'affirme que le ministre des Pensions et de la Santé nationale influençait le comité relativement au délai. Je dis cela parce qu'après que le ministre eût déclaré ne pouvoir accepter la proposition, les honorables députés ont pensé que, ne pouvant obtenir certaines choses qu'ils désiraient, ils se contenteraient de ce qu'ils pouvaient obtenir, et je ne les en blâme pas. Il me semble néanmoins que les membres du comité des pensions auraient dû persister dans leurs opinions et rédiger un rapport demandant ce qu'ils désiraient, même s'ils savaient que le ministre n'était pas disposé à se rendre à leurs vœux. Ils auraient ensuite laissé à la Chambre le soin de décider si leur demandes étaient justes.

Tous les honorables députés de la droite savent que je dis la vérité, mais ils pensent, pour une raison ou pour une autre, qu'il n'est pas sage de le reconnaître. C'est là une des faiblesses de notre régime politique. C'est un régime à deux partis, ou à trois partis si l'on veut, qui ne permet pas aux honorables députés de soutenir leurs convictions. Je suis certain que les honorables députés de la droite n'oseraient pas soutenir un seul instant qu'ils approuvent absolument tout ce qu'a fait le gouvernement formé par leur parti, mais le régime politique que nous avons ne leur permet pas de faire entendre des protestations. Au contraire, ils jugent opportun de rester silencieux quand ils voient faire certaines choses qu'ils n'approuvent pas. C'est bien en vain qu'un honorable député pourrait dire le contraire.